

REGLEMENT 2024

ARTICLE 1 :

La LMR des Hauts de France met en compétition le Championnat des Hauts de France de Trial toutes cylindrées

CALENDRIER 2024

- 14 AVRIL à ST CHÉRON (91)
- 5 MAI à NEMOURS (77)
- 19 MAI à MARCOUSSIS (91)
- 9 JUIN à SOTTEVILLE SUR MER (76)
- 23 JUIN à CAISNES (60)
- 7 JUILLET à MONTHERMÉ (08)
- 20 OCTOBRE à VERTUS (51)

ARTICLE 2 : CATEGORIES

- | | | |
|---------------|------------------------------------|------------------------|
| - TR1 | Flèches BLEUES | Classement sur 3 tours |
| - TR2+ | Flèches BLEUES et VERTES alternées | Classement sur 3 tours |
| - TR2 | Flèches VERTES | Classement sur 3 tours |
| - TR3+ | Flèches VERTES et JAUNES alternées | Classement sur 3 tours |
| - TR3 | Flèches JAUNES | Classement sur 3 tours |
| - TR4+ | Flèches JAUNES et NOIRES alternées | Classement sur 2 tours |
| - TR4 | Flèches NOIRES | Classement sur 2 tours |

Les pilotes devront être licenciés Nationaux Compétition (NCO), Nationale Compétition Trial (NTR) Moto Ancienne Trial (MAT et MAT2) et Nationaux Compétition Jeunes (NJ1 de 6 à 7 ans - NJ2 de 8 à 9 ans -NJ3 de 10 à 11 ans - NJ3C de 10 à 14 ans) en circuit fermé uniquement, licence « une manifestation » (LJA – LJVE) à l'exclusion de toutes les autres licences.

ARTICLE 3 : CYLINDRÉE DES MOTOS EN FONCTION DE L'ÂGE DES PILOTES

Motos électrique toutes catégories

De 7 à 10 ans : 80cc maximum sur parcours fermé.

De 11 à 14 ans : 125 cc maximum sur parcours fermé.

15 ans et plus : cylindrée libre sur parcours fermé

Sur route ouverte à la circulation : cylindrée correspondant au permis détenu.

NE SONT PAS ADMIS : Les EXPERT 1 et 2 suivant liste de notoriété F.F.M.

EXCLUSION : Suivant réglementation pilotes des Hauts de France.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront sur les sites internet de chaque organisateur ou ligue régionale (Grand Est par ex) jusqu'à la veille de l'épreuve à 18h. Montant de l'engagement : selon le tarif de l'organisation, les liens seront mis en ligne sur le site internet du trial Club de Caisnes (WWW.TRIALCLUBDECAISNES.FR), de la ligue IDF, de la ligue de Normandie, la ligue Grand Est ainsi que sur

les clubs organisateurs avant chaque épreuve.

Un pilote pourra s'inscrire le matin de l'épreuve à l'aide du bulletin d'engagement fourni sur place.

Montant de l'engagement majoré suivant organisateur.

Absence non justifiée non remboursable, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Pas de délivrance de licence à la journée le jour de l'épreuve. Pour prendre une licence «une manifestation», se rendre sur le site de la FFM et faire cette demande 72h avant l'épreuve.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE ADMINISTRATIF

- Licence FFM en cours de validité (voir article 2)

- Permis de conduire approprié à la cylindrée si épreuve sur route ouverte.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE TECHNIQUE

Règlement technique conforme aux règles techniques de sécurité spéciales TRIAL, motos et équipements selon l'article 6.1 du règlement FFM du Championnat de France

Le port d'un casque homologué N.F ECE 22-05 ou ECE 22-06, de bottes allant jusqu'aux genoux, d'une paire de gants, ainsi qu'un maillot manches longues sont obligatoires.

La protection individuelle DORSALE (norme EN 1621-2-3) est recommandée pour tous les pilotes.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire pour les ravitaillements et les séances de mécanique.

Le coupe circuit magnétique au poignet est obligatoire et doit rester porté dès que la moto est en mouvement.

La couronne arrière pleine, la protection de couronne et de pignon de sortie de boîte sont obligatoires, leviers boulés, axe de sélecteur bouché. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations.

Les disques arrière pleins sont obligatoires.

ARTICLE 7 : REGLEMENT

Règlement conforme au Championnat de France sauf avenant de ce règlement.

Définition des fautes dans la zone selon les articles 2 et 3 des Règles Générales Trial

ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DES POINTS

Les points attribués à chaque épreuve sont :

1 ^{er}	20 PTS	6 ^{ème}	10 PTS	11 ^{ème}	5 PTS
2 ^{ème}	17	7 ^{ème}	9	12 ^{ème}	4
3 ^{ème}	15	8 ^{ème}	8	13 ^{ème}	3
4 ^{ème}	13	9 ^{ème}	7	14 ^{ème}	2
5 ^{ème}	11	10 ^{ème}	6	15 ^{ème}	1

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Pour le classement final, compteront toutes les épreuves courues soustraites **de trois moins bons résultats ou épreuves non courues**.

Pour départager les ex-aequo, la commission prendra en compte le nombre de places de 1^{er}, de 2^{ème} etc. Le cas échéant, la dernière épreuve sera déterminante.

Tout changement de catégorie en cours de saison annule le cumul des points marqués **précédemment dans la moins fréquentée des catégories**.

Lors des épreuves croisées avec d'autres championnats de ligues où les concurrents ont la possibilité d'être classés en n'effectuant que deux des trois tours prévus, les pilotes des Hauts de France devront courir les trois tours pour être classés dans le championnat.

ARTICLE 10 : TITRES

Le titre de Champion sera attribué si au moins 3 pilotes sont classés dans la catégorie disputée **avec minimum 4 épreuves courues sur les 7 programmées**.

ARTICLE 10 ANNEXE 1

CREATION D'UN CLASSEMENT SCRATCH MASTER

Les 5 premiers pilotes classés à chaque manche dans les catégories TR1, TR2+ et TR2 bénéficieront d'un classement scratch au moyen de l'attribution de points suivant les modalités décrites dans le tableau ci-dessous.

Nombre de points par manche	TR1	TR2+	TR2
1er	60	40	20
2ème	57	37	17
3ème	55	35	15
4ème	53	33	13
5ème	51	31	11

Le titre de **champion scratch MASTER 2024** sera attribué si au moins 3 pilotes sont classés « scratch » avec un minimum de 4 épreuves courues et retenues pour le championnat.

Règlement particulier du Championnat Féminin 2024

La Ligue Motocycliste Régionale des Hauts de France met en compétition un Championnat Féminin de Trial.

Le championnat se déroule dans le cadre des épreuves officielles dans la **catégorie TR3** et à l'identique des articles 2, 9 du championnat 2024.

Avenant à l'article 10 : pas de minimum de pilote féminine pour le classement.

Chaque catégorie principale doit comporter au minimum 3 pilotes Féminine et/ou Sénior et/ou Junior, pour qu'un classement cumulé soit possible.

Règlement particulier du Championnat Jeunes 2024

La Ligue Motocycliste Régionale des Hauts de France met en compétition un Championnat Espoir de Trial pour les catégories Espoirs 1, 2, 3 et 4 (catégories secondaires) classés respectivement avec les TR 2, TR3+, TR3 et TR4 (catégories principales).

Les championnats se déroulent dans le cadre des épreuves officielles et à l'identique des articles 2, 9 du championnat 2024.

Avenant à l'article 10 : pas de minimum de pilote Junior pour le classement.

Chaque catégorie principale doit comporter au minimum 3 pilotes Sénior et/ou Junior, pour qu'un classement cumulé soit possible.

Les Espoirs 1, 2, 3 et 4 sont classés avec les catégories principales (TR2, TR3+, TR3 et TR4), puis garderont les points acquis lors de ce classement pour le cumul de leur catégorie secondaire Espoir.

AGE	CLASSE	CYLINDREE OU EQUIVALENT ELECTRIQUE (C.G)	FLECHES	CATEGORIE
7 -12 ans	ESPOIR 4	7 – 10 ans = 80cc maxi 11 -12 ans 125 maxi	NOIRES	TR4
7-14 ans	ESPOIR 3	7 – 10 ans = 80cc maxi 11 -14 ans 125 maxi	JAUNES	TR3
7-17 ans	ESPOIR 2	7 – 10 ans = 80cc maxi 11 -17 ans 125 maxi	JAUNES ou VERTES	TR3+
14-17 ans	ESPOIR 1	125 maxi	VERTES	TR2

Les concurrents doivent être titulaires d'une licence FFM 2024 (NJ1-6-7 ans, NJ2 -8-9 ans, NJ3 -10-14 ans, NJ3C -10 -14 ans, NCO, NTR,) ainsi que d'un permis de conduire approprié à la cylindrée si épreuve sur route ouverte ou du CASM.

Les licences à la journée sont acceptées mais les points acquis ne seront pas retenus pour les championnats ou trophée.

Avenant au contrôle technique Article 6 : **obligation** du port protection dorso-pectorale (Norme C.E 1621-1, 2 ou 3)

01/04/2024